

D.2021.12.15.7.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 15 Décembre 2021

7 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION
7.6 – RESPONSABLE DES SYSTEMES D'INFORMATION - PROCEDURE DE RECRUTEMENT - CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS TERRITORAUX

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Pour faire suite à la mutation du collaborateur titulaire du poste, Tisséo Collectivités doit engager une procédure de recrutement pour les fonctions de responsable des systèmes d'information rattaché(e) auprès de la direction des ressources humaines et organisation.

Les missions s'organisent autour de 4 axes principaux :

- Management des ressources.
- Définition de la stratégie globale des évolutions du système d'information de la collectivité et des processus.
- Pilotage des programmes et projets de transformation de l'organisation du système d'information.
- Supervision de l'exploitation.

Une publicité informant la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et il sera pourvu prioritaire statutairement.

Dans la mesure où le domaine d'activité des systèmes d'information est un secteur en tension en termes de recrutement, il convient d'envisager de pourvoir ce poste par un agent contractuel dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne soit recevable (article 3-3 deuxième alinéa loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade d'ingénieur territorial.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- Jusqu'à 6 ans d'expérience : du 1^{er} échelon au 3^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial,
- De 7 ans à 10 ans d'expérience : du 4^{ème} échelon au 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial,
- Au-delà de 10 ans : à partir du 6^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

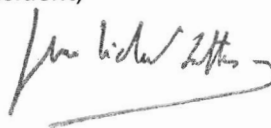
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement d'un(e) responsable Système d'information - Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211215-20211215-7-6D-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021